

Rubrique 1	Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise	
1.1	Identificateur de produit	
	Nom commercial	Botector
	Numéro d'AMM :	11046P/B
	UFI	Non applicable
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées	
	Utilisation	Produit phytosanitaire
	Utilisations déconseillées	
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité	
	Producteur	SAN Agrow Holding GmbH
	Adresse	Industriestraße 21 3130 Herzogenburg AUSTRIA
	Téléphone	+43 (0) 2782 8330 0
	E-mail	sanagrow-at@san-group.com
	Fournisseur	Andermatt Nederland bv
	Adresse	Prins Mauritslaan 15 3956TZ Leersum PAYS-BAS
	Téléphone	+31 (0)6 27174917
	E-mail	contact@andermattnederland.nl
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Téléphone	Centre Antipoison Belge +32 (0)70 245 245
Rubrique 2	Identification des dangers	
2.1	Classification de la substance ou de la préparation	
		Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis. L'étiquetage s'effectue d'après l'homologation nationale.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Pictogramme de danger	Aucun
	Mot d'ordre	Aucun
	Phrases de risque	EUH208 Contient <i>Aureobasidium pullulans</i> . Peut produire une réaction allergique. EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
	Phrases de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Ne pas respirer les poussières P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
2.3	Autres dangers	
		Les microorganismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation. Contient <i>Aureobasidium pullulans</i> . Peut provoquer des réactions de sensibilisation.

Les substances ne sont pas classées comme substances PBT-
ou vPvB.

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est un mélange.

3.2 Préparations

CAS/EC-no./REACH no.	Aureobasidium pullulans DSM 14940
67891-88-7	Aureobasidium pullulans DSM 14941.
Concentration	50 %-
Classement conformément au Règlement (CE) N. 1272/2008	

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Information générales	S'éloigner de la source d'exposition. Aucun traitement spécifique après contact avec les cellules d'A. pullulans n'est nécessaire car aucun symptôme clinique spécifique n'est attesté. A titre de précaution, les personnes souhaitant demander un conseil médical doivent indiquer à leur médecin l'identité du levure et des espèces concernées. Elles peuvent également lui montrer l'étiquette de l'emballage. Pour les personnes sévèrement immunodéprimées, un traitement antifongique peut être envisagé malgré la faible infectiosité de cette souche.
En case d'inhalation	Permettre l'arrivée d'air frais. En cas de problème, consulter un médecin. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés. Nettoyer les parties de la peau affectées avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment les yeux en les maintenant ouverts durant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non renseigné

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Selon les résultats d'un test de Concentration minimale inhibitrice (CMI), le traitement à l'itraconazole peut s'avérer suffisamment efficace contre l'*Aureobasidium pullulans*.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:	Moyens d'extinction appropriés : CO ₂ , poudre chimique sèche, mousse ou eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés:	Moyens d'extinction non-appropriés : non renseigné.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Non renseigné

5.3 Conseils aux pompiers

Concernant ce produit, aucun équipement de protection spécifique n'est nécessaire. Utiliser un équipement de protection adapté à la situation.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Consulter les instructions sur les précautions de sécurité et porter l'équipement de protection approprié (voir la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les cellules d'*Aureobasidium pullulans* peuvent être inactivées par chauffage au-dessus de 80 °C ou par pulvérisation avec un agent désinfectant (par exemple 70% d'éthanol). Ramasser le produit déversé à l'aide d'une pelle. Le placer dans un récipient propre et fermé. Placer le récipient dans un emballage hermétique et étiqueté conformément aux réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection dans les sections 7 et 8. Élimination des déchets dans la section 13.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter le mode d'emploi. Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé. Éviter la formation de poussières. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Voir Section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans des récipients fermés hermétiquement dans un local frais, ventilé et au sec. Prendre en compte la durée de stockage. Protéger du gel. Pour des raisons de stabilité au stockage, ne pas exposer le produit à des températures dépassant 40°C. Ne pas stocker à des températures supérieures à 20°C sur une longue période. Se référer aux indications de l'étiquette.

Informations sur le stockage dans un entrepôt mixte

Ne pas stocker d'aliments, boissons et denrées animales sur le même lieu de stockage.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire. Se référer aux indications de l'étiquette.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Si la ventilation sur le lieu de travail n'est pas suffisante, un dispositif d'extraction doit être installé.

8.2.2 Équipement de protection personnel approprié

Protection des yeux/de visage

Lunettes ou écran de protection.

Protection de la peau	Gants en caoutchouc ou synthétiques.
Protection respiratoire	En cas de formation importante de poussières, le port d'un masque anti-poussière est recommandé.
Protection corporelle	Porter des vêtements de protection (ex. : bottes, vêtements à manches longues...).
Mesures générales de protection et d'hygiène	Les mesures de précaution usuelles doivent être appliquées lors de la manipulation de produits chimiques. Eviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Maintenir le lieu de travail soigneusement rangé. Retirer immédiatement tout vêtement souillé et contaminé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières / fumées / brumes.

8.2.3 Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir section 6 et 7.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Granulés
Couleur	Marron clair
Odeur	Douce, semblable au pain
Valeur du pH	5 - 7 (20°C)
Point de fusion	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable (EEC A.10)
Limites d'explosibilité	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Densité (20°C)	0.6-1.0 g/ml
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Dispersible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable
Viscosité cinématique	Non applicable
Caractéristiques des particules	< 1.0 mm

9.2 Autres informations

Aucune information complémentaire disponible.

Rubrique 10 Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Non déterminé

10.2 Stabilité chimique

Tenir compte de la durée de stockage. Voir section 7.2.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif.

10.4 Conditions à éviter

Le produit doit être stocké à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit frais et sec. Protéger du gel. Eviter d'exposer le produit aux températures supérieures à 40°C. Ne pas stocker aux températures supérieures à 20°C. Garder au sec. Tenir compte des informations sur la date de péremption figurant sur l'étiquette du produit !

10.5 Matières incompatibles

Pas enregistré

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu dans des conditions normales de stockage.

Rubrique 11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	Rat, oral, 5 x 10 ⁹ Granula/kg L.G. (AcNPV), pas des effets négatifs Orale : LD ₅₀ > 2000 mg/kg (Rat) Cutanée : LD ₅₀ > 2000 mg/kg (Rat) Inhalation : LC ₅₀ /4h >5.18 mg/L (Rat)
Irritation de la peau	Non irritant (lapin, OECD 404)
Irritation oculaire	Non irritant (lapin, OECD 405)
Sensibilisation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (cobaye, OECD 406)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Donnée non disponible
Mutagénicité	La souche DSM 14941 n'a montré aucune caractéristique mutagène dans le cadre du Test de Micronoyau sur les érythrocytes des mammifères (CE B12).
Cancérogénicité	Non-testé
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Donnée non disponible

11.2 Information toxicologique complémentaire

La souche DSM 14941 n'a montré aucune infectiosité dans un test d'infectiosité oral (OPPTS 885.3050), par inhalation (885.3150) et sous-cutané (OPPTS 885.3200).

Rubrique 12 Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique	CE ₅₀ /48h >200 mg/l (<i>Puce d'eau (Daphnia magna)</i>) CE/CL ₅₀ /21j >200 mg/l (<i>Puce d'eau (Daphnia magna)</i>) CE ₅₀ /7j >100 mg/l (<i>Lentille d'eau (Lemna minor)</i>) CE ₅₀ /7j >250 mg/l (<i>Lentille d'eau (Lemna gibba)</i>) CE ₅₀ /72h >100 mg/l (<i>Algue (Pseudokirchneriella subcapitata)</i>) CE ₅₀ /96h >100 mg/l (<i>Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)</i>) CL ₅₀ /14j >1000 mg/kg sol (<i>Ver de terre (Dendrobena hortensis)</i>)
Effets sur les vers de terre	
Effets sur les tétranyques	Un test en laboratoire portant sur l'acarien prédateur <i>Typhlodromus pyri</i> a enregistré une LR50 supérieure à la dose d'application maximum.
Effets sur les oiseaux	DL ₅₀ /30j >2000 mg/kg-pc* DI ₅₀ /30j >2000 mg/kg- pc* * Ces données font référence à un produit contenant la souche DSM 14941 d' <i>Aureobasidium pullulans</i> .
Effets sur les abeilles	DL ₅₀ /22j >200 mg/abeille NOEC/22j 200 µg/abeille

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation dans le sol: Ce produit est facilement biodégradable.
Aucun danger pour l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau Pas de donnée disponible

Facteur de bioconcentration Pas persistant, pas bioaccumulative

12.4 Mobilité dans le sol

Non-testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sans objet.

12.6 Autres effets néfastes

Cette substance ne présente pas de propriétés de perturbation endocrinienne à l'égard des organismes non ciblés, car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

12.7 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Disposition du produit/
de l'emballage Interdiction de réutiliser l'emballage. Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique. Ne pas jeter les déchets ou les restes avec les ordures ménagères, ne pas les jeter dans l'évier ou les toilettes, ne pas les remettre à des broyeurs de déchets dangereux. Pour réduire au minimum la production de restes, il est recommandé aux utilisateurs de ne pas stocker plus que ce qui sera consommé pendant la durée de conservation du produit. Pour réduire au minimum les déchets du produit, les utilisateurs sont tenus de ne pas préparer plus que ce qu'ils utiliseront pour le traitement. Les rappels doivent être dilués et pulvérisés sur les zones déjà traitées. De petites quantités peuvent être ajoutées au compost.

Information importante pour
le traitement des déchets Les emballages non contaminés peuvent être utilisés pour le recyclage. Les emballages vides contaminés doivent être soigneusement nettoyés. Ils peuvent être recyclés après un nettoyage complet et approprié.

Application des dispositions
de l'UE ou autres 02 01 09 Déchets agrochimiques autres que ceux visés à la
règlements rubrique 02 01 08

Rubrique 14 Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

La remise a lieu uniquement en conditionnement adapté

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux CE Directives.

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

15.2.1 Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a été soumis à aucune évaluation de sécurité.

Rubrique 16 Autres informations

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour. Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit.

INDICATION DES CHANGEMENTS			
Section	Point modifié	Changement	Commentaires
	SDS format UE	Modifié	2020/878
2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	SCL, M-factor, ATE	Ajouté	
9	Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	Modifié	
12	ED propriétés	Modifié	
16	Abréviations et acronymes	Ajouté	

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
ED	Endocrine Disrupting
UFI	Unique Formula Identifier
SCL	Specific Concentration Limit
ATE	Acute Toxicity Estimate

i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

17. mars. 2023